

question en corrélation au régime de l'article 6, ou de tel autre article français ou anglais de son nom corporatif.

et le ministre peut délivrer sans le soumettre à un régime de lettres patentes ou de brevets d'invention.

97. Le paragraphe 19(3) de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

tion 6 or in providing it with a French or English form of its corporate name, and the Minister may issue under the Minister's seal of office letters patent or supplementary letters patent for that purpose."

97. Subsection 19(3) of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

«(1) Si un certificat prévu par le présent article n'a pas été délivré dans les deux ans de la délivrance des lettres patentes prévues à l'article 7 ou dans le délai supplémentaire d'un plus ou moins de 15 minutes précédemment à l'expiration de ces deux années, celles-ci prennent fin et cessent d'avoir effet, excepté aux seules fins de la liquidation des affaires de l'association concernée.

98. L'article 47(2a) de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

"(1) If a certificate under this section has not been granted within two years after the issuance of letters patent pursuant to section 7, or within such extended period not exceeding one year as the Minister before the expiration of such two years allows, the letters patent expire and cease to be in force, except for the sole purpose of winding up the affairs of the association in which they relate."

98. Paragraph 47(2)(a) of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

«(a) Le pouvoir conféré par la loi ne peut être exercé par l'association si elle n'est approuvée par le conseil d'administration.

99. Le paragraphe 22(3) de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

"(a) The power conferred by the by-law shall not be exercised by the association unless the by-law is approved by the Superintendent and."

99. Subsection 22(3) of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

«(3) Le vérificateur doit édicter un rapport sur l'état de l'association de l'état dont l'article 21 exige le dépôt au Bureau de même que sur l'efficacité de la procédure adoptée par l'association pour sauvegarder les intérêts de ses créanciers et de ses membres, ainsi que sur l'efficacité de sa propre procédure dans l'examen des affaires de l'association.

100. L'article 23 de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

"(3) The auditor shall make a report to the Superintendent with respect to the accuracy of the statement returned by section 21 to be deposited in the Office and shall also report to the Superintendent on the adequacy of the procedure adopted by the association to safeguard the interests of its creditors and members and as to the sufficiency of the auditor's own procedure in making the affairs of the association."

100. Section 23 of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

«(1) Le vérificateur peut sans délai prendre le contrôle de l'actif d'une association, non, ainsi que de l'actif qu'elle administre, et en garder le contrôle pendant sept jours.

101. L'article 24 de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

"(1) Where the Superintendent is of the opinion that any assets that appear on the books or records of an association or any assets

101. Section 24 of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

«(1) Le vérificateur peut sans délai prendre le contrôle de l'actif d'une association, non, ainsi que de l'actif qu'elle administre, et en garder le contrôle pendant sept jours.

102. L'article 25 de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

"(1) Where the Superintendent is of the opinion that any assets that appear on the books or records of an association or any assets

102. Section 25 of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

«(1) Le vérificateur peut sans délai prendre le contrôle de l'actif d'une association, non, ainsi que de l'actif qu'elle administre, et en garder le contrôle pendant sept jours.

103. L'article 26 de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

"(1) Where the Superintendent is of the opinion that any assets that appear on the books or records of an association or any assets

103. Section 26 of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

«(1) Le vérificateur peut sans délai prendre le contrôle de l'actif d'une association, non, ainsi que de l'actif qu'elle administre, et en garder le contrôle pendant sept jours.

104. L'article 27 de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

"(1) Where the Superintendent is of the opinion that any assets that appear on the books or records of an association or any assets

104. Section 27 of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

«(1) Le vérificateur peut sans délai prendre le contrôle de l'actif d'une association, non, ainsi que de l'actif qu'elle administre, et en garder le contrôle pendant sept jours.

105. L'article 28 de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

"(1) Where the Superintendent is of the opinion that any assets that appear on the books or records of an association or any assets

105. Section 28 of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

Explication des lettres patentes

Explication de lettres patentes

Rapport au vérificateur

Rapport au vérificateur

1970, ch. 33, art. 21

1970, ch. 33, art. 21

1970, ch. 33, art. 22

1970, ch. 33, art. 22

1970, ch. 33, art. 23

1970, ch. 33, art. 23

1970, ch. 33, art. 24

1970, ch. 33, art. 24

1970, ch. 33, art. 25

1970, ch. 33, art. 25

1970, ch. 33, art. 26

1970, ch. 33, art. 26

1970, ch. 33, art. 27

1970, ch. 33, art. 27

1970, ch. 33, art. 28

1970, ch. 33, art. 28